

voir quelle somme globale le gouvernement se propose de dépenser durant l'année financière qui vient de débiter. A la page 3 du budget, on remarque que la somme estimative des dépenses de l'année s'élève à \$5,179,343,555, et que ce montant n'inclut pas les pensions de vieillesse qui coûteront 555 millions de dollars. Ajouté au budget qui a été déposé ici, ce dernier montant porte le total des dépenses projetées à \$5,734,343,555. C'est là une augmentation de 318 millions sur la dépense globale de l'an dernier. Je dis "dépense globale", mais, bien entendu, nul sénateur n'a été témoin d'une année où l'on n'a pas présenté au moins un budget supplémentaire. Sauf erreur, l'an dernier nous avons eu trois budgets supplémentaires des dépenses, et nous en aurons probablement trois autres cette année.

Je tiens aussi à signaler que ces crédits ne comprennent pas les dépenses que nécessiteront l'entreprise de la rivière Saskatchewan-Sud, ni le chemin de fer qu'on se propose de construire jusqu'au grand lac des Esclaves, ni les routes qu'on a l'intention d'aménager dans l'Extrême-Nord. Ces crédits ne comprennent pas non plus un montant très important, et probablement très considérable, que le gouvernement fédéral versera à titre de contribution au plan national d'assurance-hospitalisation, lequel doit entrer en vigueur, dans certaines provinces, le 1^{er} juillet de cette année. Durant la présente année financière, nous dépenserons donc probablement 6 milliards de dollars, soit les dépenses annuelles fédérales les plus élevées de toute l'histoire du Canada.

Le gouvernement actuel, qui est au pouvoir depuis moins d'un an, est devenu le plus grand dépensier de fonds publics de tous les gouvernements qui ont administré les affaires de notre pays; si la mesure dont nous sommes saisis est bien simple, sa simplicité réside dans son énormité. Je me rappelle très bien que le présent gouvernement, alors qu'il siégeait dans l'opposition, proclamait sur tous les tons qu'il allait diminuer les dépenses. Il prétendait alors qu'on pouvait facilement retrancher une grosse somme,—500 millions de dollars, je crois. Or, le gouvernement constate qu'il est un peu plus difficile de mettre en œuvre ce qu'il prêchait alors qu'il était dans l'opposition et, au lieu d'une diminution de 500 millions de dollars, il y a une augmentation d'au moins 500 millions de dollars par rapport aux dépenses de l'an dernier; de fait, l'augmentation est plus près d'un milliard que de 500 millions. Aux pages 2 et 3, on constatera que quatre ministères seulement accusent une réduction quelconque peu importante de leurs dépenses: Citoyenneté et Immigration, réduction de \$1,054,000; Production de défense,

réduction de \$1,772,000; Défense nationale, réduction de \$6,800,000 et, au ministère des Transports, en ce qui concerne la Commission maritime canadienne, réduction de \$242,900. Dans tous les autres ministères, il y a augmentation des dépenses.

J'imagine, honorables sénateurs, que notre pays se développe davantage, qu'un plus grand nombre de gens y vivent et qu'on met de plus en plus le Trésor à contribution. Aucune proposition n'a encore été formulée à la Chambre quant à la façon dont on prélèvera les fonds; d'ailleurs, je n'en attends aucune. L'an dernier, nous avons tous été déçus parce qu'on n'a pas présenté d'exposé budgétaire; or, cette année, nous ne serons pas déçus.

L'honorable M. Aseltine: J'assure à l'honorable sénateur que nous en aurons un durant l'année.

L'honorable M. Macdonald: Nous savons qu'on présentera un exposé budgétaire cette année. J'ignore comment on se procurera les fonds, mais nous serons fort aise de l'apprendre. Cette question, honorables sénateurs, soulève naturellement la question très importante de savoir si nous nous engageons dans une période de budgets déficitaires ou d'inflation. Mais je ne veux pas prendre le temps de la Chambre en ce moment pour traiter de ces choses. Elles comportent des problèmes bien graves dont, j'en suis convaincu, le gouvernement s'inquiète.

Honorables sénateurs, j'ai lu avec attention la mesure que j'approuve, il va sans dire. Comme l'a fait observer le leader (l'honorable M. Aseltine), elle ressemble pour la forme aux autres lois de finance provisoires qu'on nous a déjà soumises. La présente mesure offre, à mon sens, une certaine amélioration sur les mesures antérieures en ce que l'article 2 fixe le montant des dépenses plus clairement que les bills précédents. J'ai sous la main une des lois antérieures où un article englobait tous les postes pour lesquels on demandait un douzième du total des prévisions. Un autre article s'appliquait aux postes à l'égard desquels on demandait un sixième du montant total et ainsi de suite. La mesure comprenait neuf articles de ce genre, tandis que dans la présente mesure l'article 2 indique plus clairement les tranches à voter à l'égard des divers postes.

Les observations que le leader du gouvernement a formulées relativement à l'article 3 m'ont fort intéressé. Si les honorables sénateurs veulent bien se reporter à la mesure, ils se rendront compte que le texte de l'article est ainsi conçu:

3. Le montant dont la présente loi autorise le paiement ou l'affectation à l'égard d'un article ne peut être versé ou affecté qu'aux fins et sous